

A.P.M.E.P.

VOTE 2003

Il est important que notre Association soit forte pour faire entendre sa voix à tous les niveaux (national, régional, local). Aussi, la représentation de l'A.P.M.E.P. sera d'autant plus reconnue que le nombre de votants sera grand.

Le vote annuel qui vous est demandé vous permet de participer à la vie de l'Association.

VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS, VOTEZ !

***Votre vote doit être posté avant
le 31 mai 2003****

(date de la poste - tarif urgent)

Avant de remplir votre bulletin de vote, lisez attentivement les pages qui suivent. Les résultats seront publiés dans le Bulletin Vert n°446 de mai-juin 2003.

* En cas de réception tardive de cette brochure, consulter le site Internet <http://www.apmep.asso.fr> pour savoir si la date limite de vote n'a pas été reportée.

SOMMAIRE

- I - Modalités
- II - Rapport d'activité
- III - Modification des statuts
- IV - Rapport financier
- V - Renouvellement partiel du Comité National
Déclaration de candidatures

I - MODALITÉS

Attention :

Conformément aux statuts votés en octobre 2000, et au règlement intérieur, il s'agit de pourvoir, cette année, 14 sièges nationaux du Comité National (la moitié des sièges nationaux). Ainsi tous les adhérents sont donc appelés à voter sur :

1. le rapport d'activité
2. le rapport financier
3. la modification des statuts (mandat du président)
4. les nouveaux membres du Comité National

POUR VOTER

1 - Dans les pages qui suivent, **prenez connaissance** du rapport d'activité, du rapport financier, de la proposition d'éventuelle prolongation du mandat du président ainsi que des déclarations des candidats au Comité National.

2 - **Remplissez** le bulletin de vote.

3 - **Introduisez** votre bulletin de vote dans l'enveloppe bleue qui ne doit porter aucune mention manuscrite.

4 - **Introduisez** l'enveloppe bleue dans l'enveloppe d'expédition sur laquelle vous aurez noté vos nom, prénom, régionale et signature ; postez dès que possible (vous faciliterez ainsi le travail bien lourd du secrétariat).

Date limite d'envoi : 31 mai 2003*

* En cas de réception tardive de cette brochure, consulter le site Internet <http://www.apmep.asso.fr> pour savoir si la date limite de vote n'a pas été reportée.

II - RAPPORT D'ACTIVITE 2002

Présenté par le Bureau National

Le rythme interne de notre Association ne correspond pas à celui de l'année scolaire : le Comité se renouvelle en juin, mais c'est en janvier que la nouvelle équipe doit jeter un regard en arrière sur l'action passée de l'Association. C'est l'occasion de replacer l'action actuelle dans son récent passé.

Rappelons que ce texte est un RAPPORT D'ACTIVITÉ et non un document d'orientation. Il décrit quelle a été l'action de l'APMEP durant l'année 2002, et non les perspectives d'action de l'Association.

Le Comité National a examiné le rapport comme le prévoient les articles 7 et 9 des statuts, lors de sa séance du 16 mars 2003 et a approuvé sa présentation au vote des adhérents.

Que fait l'A.P.M.E.P. ?

Depuis ses origines, et singulièrement depuis la Libération (avec ses classes nouvelles, ses lycées-pilotes,...) puis les années 1960-70 (avec leurs remises en cause généralisées et des foisonnements d'initiatives) l'APMEP œuvre dans le souci conjoint d'une évolution innovante et réfléchie des contenus mathématiques et des méthodes d'enseignement d'une part, des conditions de formation, d'information et de travail des enseignants d'autre part.

L'Association est ce qu'en font ses adhérents. Les échanges, la réflexion, les productions sont le fruit du travail des adhérents, chacun s'investissant à sa façon. Rappelons toute l'importance de cette implication dans les débats en cours, dans les documents à publier, à diffuser, dans les actions à mener.

Les activités de l'APMEP sont multiples. En particulier, elle rend de nombreux services à ses adhérents mais aussi aux autres enseignants de mathématiques qu'elle invite à la rejoindre.

L'A.P.M.E.P. est un réseau d'échanges, une coopérative pédagogique.

L'APMEP est un lieu de libre parole. Elle s'efforce de faciliter les échanges entre ses adhérents, les professeurs de mathématiques français et étrangers, les professeurs de mathématiques et ceux des autres disciplines, et plus généralement les professeurs de mathématiques avec les différents acteurs du système éducatif, par :

- ses manifestations périodiques : Journées nationales et régionales ouvertes à tous, séminaire des responsables ;
- ses médias : serveur Internet, Bulletin « vert », BGV, PLOT, brochures ;
- ses bases de données : PUBLIMATH, ClasMath ;
- son observatoire EVAPM ;
- ses commissions ouvertes aux adhérents qui souhaitent s'y investir, ses groupes de travail ;
- ses réseaux de correspondants dans les Régionales et entre les commissions régionales et nationales ;
- ses liens privilégiés avec les IREM ;
- sa participation à la COMMISSION FRANÇAISE POUR L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES et à la Fédération Européenne des Associations de Professeurs de Mathématiques ;
- ses relations avec d'autres associations françaises ou étrangères : AFEF, APBG, APISP, APSES, ARDM, ATSM, FADBEN, Femmes et mathématiques, FESPM, MATH en JEAN, PAYM, SBPMef, SFS, SMF, SMAI, UDP, UPS,...
- ses relations avec les syndicats et les fédérations de parents d'élèves : SNES, SGEN, ...FCPE, PEEP

L'APMEP réfléchit au rôle et à la place des mathématiques dans la culture et la société d'aujourd'hui.

De nombreuses brochures en témoignent. Les thèmes des Journées nationales de Rennes en octobre 2002 « Image des Mathématiques, Mathématiques des images » et du séminaire de mai 2002 "L'APMEP : A comme actions, P comme positions, M comme mode de fonctionnement, E comme évolution, P comme perspectives" ont été choisis dans cette optique. Des propositions ont été faites pour l'école élémentaire, le collège, le lycée, le lycée professionnel, pour susciter et développer le goût des sciences, des vocations d'enseignants et améliorer les formations scientifiques.

L'APMEP participe activement à l'évolution de l'enseignement des mathématiques

L'APMEP œuvre avec persévérance et détermination pour :

- une aide aux élèves dès l'apparition des difficultés ;
- l'évolution de la structure du collège en proposant de mettre en place à partir de la classe de quatrième des structures différenciées correspondant aux besoins des élèves, assorties de passerelles permettant des réorientations ;
- le retour à des horaires hebdomadaires des élèves de mathématiques permettant d'assurer une formation correcte au plus grand nombre ;
- que les activités interdisciplinaires (IDD, TPE) s'inscrivent dans le cadre d'une mise en appétit ou en culture des connaissances plutôt que dans celui d'un apprentissage des concepts ;
- la création d'une option sciences au moins en seconde ;
- le retour à l'offre d'une spécialité mathématiques en série L ;
- l'évolution progressive des épreuves de mathématiques au bac pour mieux tester les connaissances des élèves, leur capacité à les utiliser et à les réinvestir en situation, leur autonomie, leur créativité et leur sens critique, avec une meilleure prise en compte des problèmes liés à l'utilisation des calculatrices ;
- la mise en évidence des compétences attendues des élèves dans les textes des programmes ;
- le remaniement des programmes de mathématiques des séries technologiques ;
- la rénovation des programmes de mathématiques dans les classes de BEP et de Bac professionnel ;
- l'amélioration des conditions de recrutement des professeurs d'école et des professeurs de mathématiques de collèges et lycées ;
- l'évolution des dispositifs de formation continue des professeurs de mathématiques en donnant aux IREM toute la place qui leur revient.

L'APMEP ne cesse de rappeler, dans les commissions où elle peut se faire entendre, au cours des rencontres avec des responsables du système éducatif, la nécessité de lier les questions relatives : aux programmes, au temps indispensable à la maîtrise des savoirs et des méthodes, à l'évaluation en cours d'année et aux examens (tout particulièrement au bac), aux équivalents

appropriés (moyens de calculs et de simulation par exemple) et à l'environnement culturel (ressources documentaires,...).

Ayant toujours eu le souci de faire vivre les "**mathématiques pour tous**", l'APMEP se préoccupe de tous les élèves, quelle que soit leur classe, quel que soit leur niveau d'enseignement. Riches de leurs liens multiples avec les autres champs disciplinaires, les mathématiques font pleinement partie de la culture et les adhérents de l'APMEP militent pour que leur enseignement contribue au développement des qualités de chacun, en lui donnant le goût et le désir d'apprendre ainsi que les moyens de s'intégrer à la vie sociale.

PLAN DU RAPPORT

I - LE TRAVAIL INTERNE

A - LES LIEUX DE TRAVAIL DANS L'ASSOCIATION

1. Le Comité et le Bureau
2. Les Commissions et les groupes de travail
3. Les Régionales

B - LES PUBLICATIONS

1. Les bulletins
2. Les brochures
3. Le serveur Internet de l'A.P.M.E.P.
4. La banque de données PUBLIMATH

C - LA RÉFLEXION ET LA FORMATION

1. Les Journées Nationales
2. Le Séminaire
3. La formation continue expérimentale dans l'Académie de Toulouse

D - LE CHANTIER EVAPM

II - RELATIONS EXTERNES

1. Les relations avec les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement professionnel
2. Les relations avec les autres associations
3. La Fédération Européenne des Associations de Professeurs de Mathématiques
4. Les relations avec les fédérations de parents d'élèves
5. Les relations avec les syndicats d'enseignants
6. Les relations avec la presse
7. Participation de l'APMEP à diverses manifestations

La liste des sigles utilisés se trouve à la fin du rapport d'activité.

I - LE TRAVAIL INTERNE

A - LES LIEUX DE TRAVAIL DANS L'ASSOCIATION

1. Le Comité et le Bureau :

L'APMEP est administrée par le Comité National qui comprend 56 membres dont 28 représentent directement les Régionales. Ils sont tous élus par correspondance pour quatre ans et renouvelés par quart tous les ans. Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles. En 2002, le Comité National a été réuni trois fois : les 23 et 24 mars, les 22 et 23 juin, les 16 et 17 novembre.

Le Comité s'est prononcé sur les points suivants :

- adhésions et abonnements : les tarifs d'adhésion (en particulier des conditions particulièrement attractives pour la première adhésion - BGV n°103), d'abonnements aux bulletins et les ristournes aux Régionales (cf. BGV n°105) ;
- publications : la reprise de la publication PLOT pour en faire un bulletin trimestriel plus particulièrement destiné aux collègues « débutants ». Le premier numéro du nouveau PLOT sera offert à tous les adhérents (cf. BGV n°103).;
- Journées nationales de Rennes (2002) et Pau (2003) :
 - gratuité des frais d'inscription pour les professeurs des écoles et organisation d'activités spécifiques à leur intention (cf. BGV n°105, 107) ;
 - frais d'inscription réduits pour les professeurs stagiaires et les professeurs vacataires (cf. BGV n°107) ;
 - frais d'inscription relativement élevés pour les professeurs titulaires non adhérents (cf. BGV n°107) ;
 - inscription des Journées nationales au plan national de formation (cf. BGV n°105) ;
- mandat du président : possibilité de prolongation, pour une durée d'une seule année, du mandat d'un président qui serait élu pour la première fois lors de sa quatrième année de Comité (cf. BGV n°103, 105, 107) ;
- commissions : mode de désignation des responsables (cf. BGV n°107) ;
- collège : les horaires de mathématiques au collège et les itinéraires de découverte (cf. BGV n°103) ;
- lycée :
 - l'évolution de l'épreuve de mathématiques aux examens en général et au baccalauréat en particulier (cf. BGV n°105) ;
 - renforcement du caractère scientifique de la série scientifique (cf. BGV n°107) ;
- CREM : prolongation des travaux de la CREM en 2003 (cf. BGV n°107) ;

Comme chaque année, en juin, le Comité National a élu en son sein le Président et une équipe, présentée par lui et choisie parmi les membres du Comité, qui constitue le **Bureau National**. Celui-ci s'adjoit éventuellement des chargés de mission. Il est l'exécutif de l'Association, il la représente dans toutes les démarches à faire et prend toute décision qu'il juge propre à son bon fonctionnement. Il soumet ses projets et rend compte des actions entreprises au Comité. En 2002, le Bureau National s'est réuni les 26 et 27 janvier, les 23 et 24 mars, le 25 mai, les 22 et 23 juin, les 14 et 15 septembre, les 5 et 6 octobre, les 16 et 17 novembre et le 14 décembre.

En plus de la gestion interne habituelle (adhésions, élections, fonctionnement,...) de l'Association, et de la préparation des débats du Comité national, les principales actions menées par le bureau ont porté sur :

- une vaste campagne d'adhésion : conditions très avantageuses pour la première adhésion, sensibilisation des Régionales et des adhérents, publicités (par le Bulletin vert, le BGV, les éditions Faton, ACL-les éditions du Kangourou,...), gratuité d'inscription aux Journées nationales de Rennes (cf. BGV n° 105, 106, 107 et 108) ;
- la clarification du rôle des différentes instances de l'APMEP (Comité, bureau, commissions, groupes de travail, régionales, médias, bases de données), de son fonctionnement, de ses positions et de ses actions (cf § C2 et plaquette « Visages 2002-2003 de l'APMEP ») ;
- la pétition (horaires de mathématiques au collège et au lycée, moyens pour remédier aux difficultés des élèves et retour à l'offre d'une spécialité mathématiques en série L). Les 18 000 signatures recueillies ont été remises au ministre de l'Education Nationale en septembre (cf. BGV n° 102, 103, 106 et 107) ;
- pour le collège : la nouvelle grille horaire, les itinéraires de découverte et le GEPS sciences (cf. BGV n° 102, 103, 105, 106 et 107) ;
- pour le lycée : demande de création d'un enseignement de détermination « sciences » en seconde, la place des mathématiques dans les TPE, l'évolution des épreuves de mathématiques au baccalauréat et aux examens, les calculatrices, le renforcement du caractère scientifique de la série S (cf. BGV n° 102, 105, 106 et 107) ;
- pour le lycée professionnel : le lycée des métiers, les programmes de mathématiques de BEP et du bac professionnel, les documents d'accompagnement des programmes de CAP (cf. BGV n° 107 et 108) ;
- la formation continue et les IREM
- la formation initiale et le recrutement des professeurs des écoles, des professeurs de lycées et collèges ;

- le renouvellement et le fonctionnement de la CREM (cf. BGV n° 103, 107 et 108) ;
- la crise des vocations scientifiques : communiqué de presse, à l'initiative de l'UDP et de l'APMEP, signé de la quasi totalité des associations et sociétés savantes d'enseignants et de chercheurs des différentes disciplines scientifiques (cf. BGV n° 107) ;
- les relations avec le ministère de l'Éducation Nationale : courriers et audiences (cf. BGV n° 102, 105, 106, 107 et 108) ;
- la reprise de la revue PLOT (cf. § B1 et BGV n° 102, 105, 106, 107 et 108) ;
- l'articulation entre les Bulletins et le Serveur ;
- le recrutement d'un emploi jeune et la redéfinition des tâches d'une secrétaire à temps partiel ;
- démarches en vue d'une déclaration d'utilité publique ;
- PUBLIMATH : signature d'une convention avec ZDM/Mathdi et mise à disposition de moyens de secrétariat (cf. § B4) ;
- EVAPM : mise en chantier d'une nouvelle évaluation à grande échelle en seconde (cf. BGV n° 102 et 108) ;
- rencontres avec nos partenaires, notamment pendant les Journées nationales de Rennes : Inspection Générale et Régionale de mathématiques, GEPS mathématiques, CNP, CREM, ADIREM, CFEM, SMF, SMAI, APISP, UDP, UPS, SNES, SGEN, FCPE, ... (cf. § C1 et BGV n° 102 et 107)
- représentation de l'APMEP à l'ADIREM, à Animath, à la CFEM, à la FEAPM, à Objectifs sciences et dans diverses manifestations (cf. BGV n° 102, 105).

2. Les Commissions et les groupes de travail :

La première réunion de chacune des sept *Commissions Nationales* (premier degré, collèges, lycées professionnels, lycées agricoles, lycées, formation des enseignants et enseignement supérieur) a lieu pendant les Journées nationales, elle est ouverte à tous les adhérents. Les autres réunions sont plus particulièrement réservées aux représentants des commissions régionales (quand celles-ci existent). Organisées par niveaux ou par thèmes, elles sont un lieu d'information, d'échanges, de réflexions, de propositions sur les différents aspects de notre engagement en tant qu'association. Elles proposent au Bureau National et au Comité les résultats de leur réflexion et contribuent à définir les grandes orientations de l'Association.

Les *Groupes de travail* (Jeux, Histoire des maths, Publimath, EVAPM, Activités au collège, Math-Français, Mots, Banque d'énoncés, Problématiques lycées, Prospective bac, Journées nationales et Brochures L.P.), dont la création et la composition sont arrêtées par le Bureau, sur proposition d'adhérents intéressés, ont des objectifs précis et une durée limitée dans le temps.

La plupart des groupes élaborent des brochures ou proposent des articles pour le Bulletin de l'Association. Ayant achevé leur tâche, les groupes Math-Français, Problématiques lycées et Prospective bac ont cessé provisoirement leur activité en 2002. Un nouveau groupe a été créé : Exploitation d'EVAPM.

Le groupe Budget, créé en 1995, s'est réuni 7 fois en 2002 : le 25 janvier, le 8 mars, le 24 mai, le 13 septembre, le 4 octobre, le 15 novembre et le 13 décembre. Il est chargé de prévoir les implications financières des actions, en cours ou envisagées, mais aussi de proposer un budget au Bureau et au Comité. Il est placé sous la responsabilité du Président de l'APMEP.

Les responsables des commissions et des groupes de travail ont été réunis le 6 octobre 2002, avec les présidents des Régionales et le Bureau National pour rendre compte de leurs activités et débattre des problèmes de recrutement des adhérents, en particulier des jeunes collègues et des moyens de faire aboutir les revendications de l'APMEP.

3. Les Régionales :

Les 26 Régionales constituent la structure de base, au niveau local, essentielle à la vie de l'Association. Elles ont un rôle indispensable de relais entre les adhérents et les instances nationales.

En particulier les Régionales :

- représentent le Bureau National lorsque celui-ci est invité à une manifestation dans leur région ;
- organisent une journée de réflexion ouverte à tous les professeurs de mathématiques ;
- publient un bulletin (éventuellement avec l'IREM) ;
- organisent un rallye mathématique (éventuellement avec l'IREM) ;
- participent éventuellement à l'organisation de formations ;
- présentent, avec l'aval de l'IUFM, l'APMEP aux jeunes collègues ;
- participent, avec les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux, aux réunions inter académiques... ;
- participent, éventuellement, à l'organisation de manifestations scientifiques.

Un double réseau de correspondants a été créé pour améliorer la communication au sein de l'Association :

- correspondants des commissions, de brochures,... pour les relations entre les Régionales et les instances nationales ;
- correspondants d'établissements pour les relations entre les Régionales et les collègues adhérents ou non.

La réunion du 6 octobre 2002, centrée sur les adhésions, a mis en évidence :

- la variété des actions (Journées, réunions, manifestations diverses, jeux et concours, bulletins,...) ;
- l'efficacité d'une liste de correspondants dans chaque établissement pour diffuser l'information ;
- la nécessité de s'intéresser davantage aux jeunes collègues ;

- la sous-exploitation des ressources propres de l'APMEP (listes d'établissements, d'adhérents, pages du BGV et du serveur mises à la disposition des Régionales,...) ;
- la nécessité d'améliorer les liens et l'articulation entre les Régionales et le Bureau National.

B - NOS PUBLICATIONS

1. Les bulletins :

Le traditionnel **Bulletin « Vert »** est le support écrit de référence de l'APMEP.

C'est à travers lui que, bien souvent, tant de l'extérieur que de l'intérieur, notre association est perçue.

La commission du Bulletin est placée sous la responsabilité de Christiane Zehren, assistée d'Henri Bareil. Elle analyse avec sérieux et bienveillance les propositions d'articles, conseille éventuellement des modifications aux auteurs, souhaite apporter une aide à des auteurs potentiels et choisit les thèmes des dossiers pour lesquels elle sollicite des articles.

La politique éditoriale des dossiers s'est poursuivie : histoire de l'enseignement des mathématiques (n° 438 et 439), modélisation (n° 440 et 441), actes des Journées nationales de Lille (n° 442) et évaluations au lycée (n° 443).

Roger Cuppens assure bénévolement, avec efficacité et compétence, le travail de mise en forme. L'imprimerie Louis Jean de Gap (05) est chargée de la fabrication et du routage.

Le **BGV** (Bulletin à Grande Vitesse), souple et rapide dans sa réalisation et son acheminement, assure la diffusion d'informations d'actualité et rend compte des actions de l'Association.

Cette publication bimestrielle, placée sous la responsabilité du Bureau National et du Président de l'APMEP, est en quelque sorte un bulletin de liaison entre le Bureau et les adhérents. Il informe sur l'actualité de l'enseignement des mathématiques, en particulier les Journées nationales et rend compte des actions du Bureau.

En 2002, il a été le vecteur de la pétition sur les horaires.

Nicole Toussaint, assistée de Jean Fromentin, en assure la rédaction avec efficacité et rigueur. Les imprimeries PATON de Saint André les Vergers (10) sont chargées de la fabrication et du routage.

En 1976, la Régionale d'Orléans-Tours créait un bulletin régional nommé BROT. Très vite les Régionales de Poitiers et de Limoges unirent leurs efforts à la précédente pour créer **PLOT**. Grâce aux efforts de Michel Darche, cent numéros ont vu le jour en 25 ans.

La Régionale d'Orléans-Tours n'ayant plus la force de poursuivre cette œuvre, le Bureau National a décidé de reprendre le titre afin de créer un bulletin trimestriel à l'intention des collègues « débutants », espérant ainsi susciter de nouvelles adhésions.

En 2002, deux numéros « transitoires » rendent compte d'ateliers des Journées nationales, le numéro double 101-102 « Autour de la seconde » pour celles de Nice, et pour celles de Lille, le numéro 103 « Des outils pour enseigner ».

Parallèlement, une équipe de rédaction a été constituée autour de Valérie Larose avec pour mission de faire de PLOT une revue destinée aux collègues « débutants » qui soit un outil de réflexion, d'échanges et de débats, différent du Bulletin Vert, avec un ton « nouveau ».

Après avoir choisi une liste originale de rubriques, la nouvelle équipe a décidé que PLOT signifiait désormais. « Partager, Lire, Ouvrir, transmettre ».

Le numéro 104 ou numéro 1 de la nouvelle série a été envoyé à tous les adhérents début 2003.

Jean Barbier assure bénévolement avec efficacité et compétence le travail de mise en forme. L'imprimerie Louis Jean de Gap (05) est chargée de la fabrication et du routage.

Avec ses encouragements à la nouvelle équipe, le Bureau souhaite une longue vie au nouveau PLOT.

2. Les brochures :

La détermination d'Henri Bareil, responsable des publications, a permis à l'APMEP de diversifier les brochures mises à la disposition des adhérents à des prix souvent très avantageux.

Jean Barbier, toujours bénévole et dévoué, assure la mise en forme des brochures éditées par l'APMEP.

Les nouvelles co-diffusions ont pour but d'offrir des ristournes à nos adhérents sur l'achat de bons ouvrages et d'améliorer les finances de l'APMEP en conformité avec la loi Lang.

En plus de la plaquette gratuite « Visages 2002-2003 de l'APMEP », à la fois catalogue des publications et mémento de l'Association, il faut distinguer 4 types de brochures :

Brochures dont l'APMEP est seule responsable de la rédaction et de l'édition

Le total bénévolat des auteurs de ces brochures mérite d'être souligné. Le bureau les remercie tous chaleureusement de leur dévouement.

- EVAPM Terminales 1999. Résultats (n° 140, cf. BV 439 pages 259-261) ;

- Jeux VI : Des activités maths pour la classe (n° 144, cf. BV 441 pages 530) ;
- Cinq concours 2002 : CAPLP2 et CAPES internes et externes ; agrégation interne (n° 145, cf. BV 443 pages 803-804) ;
- Olympiades académiques 1ère 2002 (n° 146, cf. BV 443 pages 804-805) ;
- Cédérom LP 2002 sciences : BEP et CAP, sélection de bac pros (n° 148, cf. BV 443 p. 802) ;
- Les graphes... à deux voix (n° 149, cf. BV 443 pages 802-803) ;
- PLOT n° 101-102 Autour de la seconde, ateliers des JN de Nice (cf. BGV 108 p.4);
- PLOT n° 103 Des outils pour enseigner, ateliers des JN de Lille (cf. BGV 108 p. 5).

Brochures dont l'APMEP est responsable de l'édition

- Dé-chiffrer par les maths (rédaction : IREM de Lorraine, n° 147, cf. BV 441 p. 531-532) ;
- Narrations de recherche (rédaction : IREM de Montpellier, n° 151, cf. BV 443 p.805-807 et BGV 107 page 5).

Brochures en co-édition (un autre co-éditeur étant maître d'œuvre)

- Panoramath 3 (co-édition avec Kangourou, CIJM, IREM(s), n° 252, cf. BV 443 , page 807 et BGV 107 page 5).

Brochures en co-diffusion

- Brins d'histoire des maths (avec Galion, n° 306, cf. BV 439 pages 256-257) ;
- 130 activités mathématiques au collège (avec IREM de Paris nord, n° 821, cf. BV 439 pages 258-259) ;
- Enseigner les statistiques au lycée : des enjeux aux méthodes (avec IREM de Paris Nord, n° 820, cf. BV 439 page 258) ;
- Au-delà du compas, la géométrie des courbes (avec le Palais de la Découverte, n° 203, cf. BV 439 pages 257-258) ;
- 10 expériences mathématiques (avec Hypercube, n° 801, cf. BV 432 pages 119-120) ;
- Découpages mathématiques (avec Hypercube, n° 802, cf. BV 423 page 519) ;
- La perspective... (avec Hypercube, n° 803, cf. BV 440 pages 390-391) ;
- Introduction à l'arithmétique (avec le centre de publication universitaire de Tunis, n° 505, cf. BV 441 pages 533-534) ;
- 9 brochures avec ACL – Les Editions du Kangourou (pages 9, 10, 14, 20 de la plaquette Visages...) ;
- 17 ouvrages avec Vuibert (pages 14, 24, 25, 28, 29 de la plaquette Visages...).

3. Le serveur Internet de l'A.P.M.E.P. :

Le serveur WEB de l'APMEP est hébergé contractuellement par l'Université de Lyon. Devant l'ampleur de son développement, il a été équipé en 2002 d'un moteur de recherche. Il est devenu un élément incontournable et précieux dans le réseau de relations de l'APMEP. Il est tenu à jour par Régis Goiffon et Michèle Pécal sous la responsabilité du Bureau National. L'adresse du site est : **<http://www.apmep.asso.fr/>**

Facile et rapide d'accès, il contient une présentation de l'association et de ses publications : Bulletin "Vert", BGV, brochures, bases de données. Il donne accès à la base de données bibliographiques Publimath réalisée en coopération avec l'ADIREM. Les informations concernant la structure et la vie de l'association, ses prises de position sur les questions touchant à l'enseignement des mathématiques y sont régulièrement diffusées. Il contient aussi des informations pratiques, qu'il s'agisse des textes réglementaires ou de manifestations sur des sujets mathématiques et propose des liens avec des sites institutionnels ou mathématiques. En particulier, des projets de programmes ou des décisions officielles mal connues des enseignants y sont présentées.

4. La banque de données PUBLIMATH

La banque de données bibliographiques PUBLIMATH a pour but que tout enseignant, ou futur enseignant, ou chercheur sur l'enseignement des mathématiques puisse avoir rapidement connaissance des documents existants sur le thème de son étude.

Cette base documentaire est développée conjointement par l'APMEP, l'ADIREM, l'ARDM et la CFEM.

Une équipe de 13 membres placée sous la responsabilité de Michèle Bechler, en assure la mise à jour, presque quotidienne avec détermination, rigueur et persévérance. Le Comité de pilotage chargé de définir les orientations de PUBLIMATH, les modalités de mise en œuvre et leur réalisation s'est réuni le 16 mars.

L'APMEP met à la disposition de l'équipe un demi-poste de secrétariat, l'ADIREM des heures, l'ARDM et la CFEM apportent une aide financière.

Plus de 4 500 fiches PUBLIMATH peuvent être consultées sur le réseau Internet aux deux adresses suivantes :

<http://publimath.irem.univ-mrs.fr> ou **<http://publimath.univ-lyon1.fr>**.

On peut également y accéder à partir du serveur de l'APMEP, de sites académiques, du site des IREM, ainsi qu'à partir du site Educnet du Ministère. Le nombre moyen mensuel de connexions est d'environ 20 000. La 5^e version

du cédérom PUBLIMATH a été éditée pour les Journées nationales de Rennes. Il est en vente à l'APMEP.

En 2002, le nombre de fiches a été augmenté, le formulaire de saisie des nouvelles fiches a été amélioré, les pages d'accueil et d'aide en ligne ont été mises à jour.

Une convention signée en mars avec ZDM/Mathdi a permis d'enrichir certaines fiches de résumé en anglais ou allemand. Des résumés en espagnol sont également disponibles.

La marque PUBLIMATH a été déposée à l'INPI et les résumés ont été enregistrés auprès d'un organisme international de protection des œuvres électroniques.

L'équipe a présenté PUBLIMATH à la COPIRELEM, au séminaire et aux Journées nationales de l'APMEP, au colloque de la commission inter IREM premier cycle et au salon DIDACTICA.

C - LA RÉFLEXION ET LA FORMATION

1. Les Journées Nationales :

Organisées, cette année, par la Régionale de Rennes, elles ont eu lieu du 26 au 28 octobre à l'INSA de Rennes. Elles ont rassemblé environ 650 professeurs de mathématiques autour du thème « Image des mathématiques, Mathématiques des images ».

La séance inaugurale a rassemblé à la tribune monsieur le directeur de l'INSA, mesdames Claudine Ruget doyenne de l'Inspection Générale de mathématiques et Claudine Robert présidente du GEPS de mathématiques, messieurs Marc Legrand président de l'ADIREM, Philippe Bardy président de la Régionale de l'APMEP de Rennes et Jean-Paul Bardoulat président de l'APMEP ainsi que des représentants des autorités locales (Recteur, présidents de l'université, du Conseil général, du Conseil régional et de la Mairie).

Le Bureau s'est réuni avec ses différents invités présents ou représentés (cf. A1) pour débattre du problème de la désaffection des étudiants pour les études scientifiques et de l'image des sciences.

Le programme de ces Journées comportait : sept conférences, un débat, 3 plages d'une trentaine d'ateliers, les réunions des Régionales, des commissions nationales, la traditionnelle assemblée générale des Journées, des expositions et des stands d'exposition de livres et de matériel pédagogique, animés par les éditeurs, les fabricants de calculatrices, les IREM, des associations amies et l'APMEP (cf. BGV n° 104, 105 et 107).

En 2003, les Journées nationales de l'APMEP seront organisées par la régionale d'Aquitaine. Elles auront lieu à Pau les 23, 24 et 25 octobre autour du thème « Mathématiques de la Terre aux étoiles ».

Le groupe de travail Journées nationales, réunissant des membres du Bureau National et des représentants des équipes de préparation des Journées passées et à venir, s'est réuni le 7 décembre.

2. Le Séminaire

Le Séminaire annuel est un lieu de rencontre privilégié pour les divers responsables de l'APMEP. Il a eu lieu les 25 et 26 mai au F.I.A.P. de Paris.

Centré, cette année, sur le rôle des différentes instances de l'APMEP (Comité, bureau, commissions, groupes de travail, Régionales, médias, bases de données), de son fonctionnement, de ses positions et de ses actions, il a eu pour thème : « L'APMEP : A comme actions, P comme positions, M comme mode de fonctionnement, E comme évolution, P comme perspectives ».

3. La formation continue expérimentale dans l'académie de Toulouse

Le caractère expérimental de cette formation a pris fin dans l'année 2002.

Conçue au départ par l'APMEP pour permettre à des collègues volontaires de bénéficier d'une formation et d'une réflexion approfondie sur l'exercice de leur métier, cette formation a été transformée, début 2002, en la préparation d'un diplôme universitaire mention didactique des mathématiques. La passation de ce diplôme est restée facultative en 2002 et seuls 11 stagiaires ont choisi de soutenir un mémoire. L'expérimentation, telle que l'avait conçue l'Association, n'a en fait duré que deux ans.

La Régionale de Toulouse a demandé au Comité de pilotage de cette formation que les deux premières années fassent l'objet d'une évaluation séparée.

Les journées de débat, qui accompagnaient le projet, continuent, quant à elles, de fonctionner.

D - LE CHANTIER EVAPM

La brochure EVAPM terminales est en cours d'achèvement et devrait être publiée au début de 2003.

Une évaluation expérimentale limitée à quelques classes de seconde a été réalisée à la fin de l'année scolaire afin de préparer une nouvelle évaluation pour les classes de seconde en mai 2003.

II - RELATIONS EXTERNES

1. Les relations avec l'Institution

L'APMEP alerte les ministres, leurs conseillers, leurs directions, l'Inspection Générale de mathématiques, des problèmes concernant l'enseignement des mathématiques et leur fait connaître ses positions, ses propositions et ses revendications.

L'APMEP est intervenue au travers de rencontres et de courriers sur les problèmes suivants :

Relations avec le Cabinet :

- Lettres à Luc Ferry, Ministre de la Jeunesse de l'Education Nationale et de la Recherche à propos de :
 - l'état de l'enseignement, du recrutement et de la formation des professeurs des écoles et de mathématiques, les propositions et les revendications de l'APMEP (15 juillet, cf. BGV n° 106)
 - la pérennisation du mandat de la CREM.
- Lettres à Xavier Darcos, Ministre délégué à l'Enseignement Scolaire, concernant : les horaires de mathématiques au collège et au lycée, le manque d'incitation des élèves au travail scolaire, la création de structures différenciées au collège à partir de la classe de quatrième, la création d'une option sciences en seconde, le retour à l'offre d'une spécialité mathématiques en série L et l'évolution des épreuves de mathématiques au baccalauréat (14 juin et 11 juillet, cf. BGV n° 106).
- Envoi des 18 000 signatures de la pétition de l'APMEP concernant : les horaires de mathématiques au collège et au lycée, des moyens pour remédier aux difficultés des élèves et le retour à l'offre d'une spécialité mathématiques en série L. (septembre, cf. BGV n° 107).
- L'APMEP a été reçue le 14 octobre par Jean-Louis Nembrini, conseiller des ministres, pour débattre : du renforcement des enseignements scientifiques au collège et au lycée, des travaux interdisciplinaires, de l'évolution des épreuves de mathématiques au baccalauréat, des calculatrices, du lycée professionnel, du recrutement et de la formation des professeurs (cf. BGV n° 107).
- L'APMEP a été reçue en février par un conseiller du ministre à propos des problèmes concernant les calculatrices.
- Invités aux Journées nationales de Rennes, les Ministres Claudie Haigneré, Luc Ferry et Xavier Darcos n'ont pu y participer.

Relations avec la DESCO :

- L'APMEP a été reçue par Jean-Paul de Gaudemar, directeur de la DESCO, le 18 janvier. L'échange a porté sur : le travail des élèves, les horaires de mathématiques au collège et au lycée, le retour à l'offre d'une spécialité en série L, les épreuves de mathématiques au baccalauréat et la création d'une option sciences en seconde (cf. BGV n° 102).
- Lettre au directeur de la DESCO à propos : des problèmes actuels de l'enseignement des mathématiques, de la désaffection des bacheliers scientifiques pour les études supérieures scientifiques, du rôle du baccalauréat sur la formation des élèves, de la nécessité de faire évoluer les épreuves de mathématiques.
- L'APMEP a été consultée fin décembre à propos du formulaire de mathématiques pour les séries ES et S.

- L'APMEP a été sollicitée pour proposer l'un de ses membres à la reprise des travaux de la commission « bac ».
- Invité aux Journées nationales de Rennes, monsieur Jean-Paul de Gaudemar n'a pu y participer mais a demandé à madame Claudine Ruget, Doyenne du groupe mathématique de l'Inspection Générale, de lire un message.

Relations avec l'Inspection générale de mathématiques :

- Lettre à Claudine Ruget, Doyenne du groupe mathématique de l'Inspection Générale à propos : des problèmes actuels de l'enseignement des mathématiques, de la désaffection des bacheliers scientifiques pour les études supérieures scientifiques, du rôle du baccalauréat sur la formation des élèves, de la nécessité de faire évoluer les épreuves de mathématiques et du point de vue de l'Inspection Générale sur l'état de la discipline (cf. BGV n° 106) ;
- Les « Olympiades académiques 1ère 2002 » sont un concours organisé par l'Inspection Générale. L'APMEP a conçu et réalisé une brochure « Olympiades » en multipliant les solutions avec prolongements.
- Invitée, madame Claudine Ruget a pris la parole au cours de la cérémonie d'ouverture des Journées nationales de Rennes.
- Au cours de ces mêmes Journées, le Bureau a invité les Inspecteurs Généraux et Régionaux de mathématiques présents à le rencontrer.

Relations avec le CNP :

- Invitation et participation au colloque européen « Qu'enseigne-t-on aujourd'hui en mathématiques dans les écoles élémentaires d'Europe et que pourrait-on y enseigner ? » (le 7 janvier, cf. BGV n° 102)
- Invité aux Journées nationales de Rennes, monsieur le président du CNP s'est fait représenter par Rémy Coste.

Relations avec la CREM :

Présidée par Jean-Pierre Kahane, elle a été créée à la demande conjointe de l'APMEP, la SMAI, la SMF et l'UPS par le Ministre le 9 janvier 1999. Elle a déjà publié plusieurs rapports d'étape : la géométrie, les mathématiques et l'informatique, le calcul, les statistiques.

- Rencontres avec Jean-Pierre Kahane à propos des laboratoires de mathématiques en juillet, du renouvellement et du fonctionnement de la CREM le 22 septembre.
- Rencontre avec Daniel Perrin concernant le rapport d'étape sur la formation des maîtres le 15 novembre.
- Lettre à Jean-Pierre Kahane relative au fonctionnement et au renouvellement des membres de la CREM 1 (26 novembre, cf. BGV n° 108).
- Participation de Jean-Pierre Kahane aux débats des Journées nationales.

Relations avec l'INRP

Un contingent d'heures est attribué par l'INRP pour la réalisation des travaux de recherche EVAPM.

Avec l'ADIREM

- L'APMEP participe aux travaux de l'ADIREM, œuvre pour le maintien des IREM et soutient leurs actions au service des enseignants de mathématiques.
- L'APMEP est représentée par deux de ses membres à l'ADIREM qui est elle-même représentée par deux membres au Comité de l'APMEP en qualité d'invités permanents.
- L'ADIREM et l'APMEP participent conjointement à la réalisation de la base PUBLIMATH (cf. § B 4)).
- Le président de l'ADIREM a été invité par le Bureau National à la tribune des Journées nationales de Rennes.
- Le président de l'APMEP a été invité au séminaire de l'ADIREM.

2. Les relations avec les autres associations

- L'APMEP invite traditionnellement à ses Journées nationales (au moins à la première journée) les associations françaises et étrangères avec lesquelles elle entretient des relations suivies, en particulier : l'AFEF, Animath, l'APHG, l'APBG, l'APISP, l'APSES, l'ARDM, la CFEM, les CRAP, la FADBEN, Femmes et Mathématiques, la SFdS, la SMAI., la SMF, l'UDP, l'UPS, la FESPM, la SBPMef, MA, l'ATSM.
- Le groupe " Maths-Français ", en collaboration avec l'AFEF, a terminé ses travaux.
- L'APMEP est représentée statutairement à la CFEM. Cette commission organise la participation française aux congrès internationaux ICME et gère des aides financières venant du fond de solidarité ICMI et des aides pédagogiques fournies par l'APMEP (par exemple au Burkina-Faso et au Cameroun).
- L'APMEP est membre du conseil d'administration d'Animath et participe activement à ses travaux.
- L'APMEP et l'UPS sont chacune représentées au Comité de l'autre.
- L'APMEP est représentée à Objectif sciences.
- L'APMEP et la SBPMef s'invitent traditionnellement à leurs manifestations annuelles, congrès, Journées nationales, séminaire.

3. La Fédération européenne des Associations de Professeurs de Mathématiques

Seuls les représentants de la FESPM et de l'APMEP ont participé à l'unique réunion, en juillet, du conseil de la FEAPM. Aux difficultés liées au caractère international, s'ajoute le trop petit nombre de personnes impliquées dans cette structure, ce qui la rend trop peu « visible » et peut faire douter de son utilité.

4. Les relations avec les fédérations de parents d'élèves

L'APMEP informe les fédérations de parents d'élèves (FCPE et PEEP) des positions qu'elle adopte et les invite à rencontrer le Bureau lors des Journées nationales. A Rennes, le président de la FCPE s'est fait représenter par un membre du conseil national.

5. Les relations avec les syndicats d'enseignants

L'APMEP informe régulièrement les principaux syndicats d'enseignants de ses positions, propositions et revendications et les invite traditionnellement à la première journée des Journées nationales. A Rennes, ils ont pu rencontrer le Bureau National.

6. Les relations avec la Presse

L'APMEP informe les principaux organismes de presse locaux et nationaux des positions qu'elle adopte et les a invités à la séance d'ouverture des Journées nationales de Rennes. Seule la presse locale s'est intéressée à notre manifestation !

Le communiqué commun sur la désaffection des étudiants pour les études scientifiques a été envoyé aux principaux organes de presse nationaux et régionaux. Bien que signé par la quasi totalité des représentants de la communauté scientifique (enseignants et chercheurs), aucun journal ne l'a diffusé, seul Le Monde l'a évoqué en quelques lignes.

7. Participation de l'APMEP à diverses manifestations

- Colloque européen « Qu'enseigne-t-on aujourd'hui en mathématiques dans les écoles élémentaires d'Europe et que pourrait-on y enseigner ? » (7 janvier, cf. BGV n° 102).
- Assises nationales de la culture scientifique et technique (11, 12 et 13 janvier, cf. BGV n° 102).
- Mathématiques et enseignement des sciences (12 janvier, cf. BGV n° 102).
- Salon des jeux mathématiques et de la culture mathématique (du 30 mai au 1^{er} juin, cf. BGV n° 103).
- Jury des prix d'Alembert et Anatole Decerf.

Liste des sigles utilisés

A.D.I.R.E.M.	Assemblée des Directeurs d'I.R.E.M.
A.F.E.F.	Association Française des Enseignants de Français
A.N.I.M.A.T.H.	Association pour l'Animation des Mathématiques
A.P.B.G.	Association des Professeurs de Biologie et Géologie
A.P.I.S.P.	Association des Professeurs d'Initiation aux Sciences Physiques
A.P.S.E.S.	Association des Professeurs de Sciences Économiques et Sociales
A.R.D.M.	Association de Recherche en Didactique des Mathématiques
A.T.S.M.	Association Tunisienne des Sciences Mathématiques
C.F.E.M.	Commission Française pour l'Enseignement des Mathématiques
C.I.J.M.	Comité International des Jeux Mathématiques
C.N.P.	Conseil National des Programmes
C.O.P.I.R.E.L.E.M.	Commission Permanente des IREM pour l'enseignement élémentaire
C.R.E.M.	Commission de Réflexion sur l'Enseignement des Mathématiques
D.E.S.C.O.	Direction de l'Enseignement SCOLAIRE
E.V.A.P.M.	ÉVALUATIONS pour l'A.P.M.E.P.
F.A.D.B.E.N.	Fédération des Enseignants Documentalistes de l'Éducation Nationale
F.C.P.E.	Fédération des Conseils de Parents d'Élèves de l'enseignement public
Femmes et maths	Association femmes et mathématiques
F.E.S.P.M.	Fédération Espagnole des Sociétés de Professeurs de Mathématiques
F.I.A.P.	Foyer International d'Accueil de Paris
G.E.P.S.	Groupe d'Experts des Programmes du Secondaire
I.G.	Inspection Générale
I.P.R.	Inspection Pédagogique Régionale
I.R.E.M.	Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques
I.U.F.M.	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
MATH.en...JEANS	
P.A.Y.M.	Association des professeurs de mathématiques de Russie
P.E.E.P.	Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public
S.B.P.Mef	Société Belge de Professeurs de Mathématiques d'expression française
S.F.d.S.	Société Française de Statistique
S.G.E.N.	Syndicat Général de l'Éducation Nationale
S.M.A.I.	Société de Mathématiques Appliquées et Industrielles
	Direction de la Délégation
S.M.F.	Société Mathématique de France
S.N.E.S.	Syndicat National des Enseignements du Second Degré
S.B.P.Mef	Société Belge de Professeurs de Mathématiques d'expression française
U.D.P.	Union Des Physiciens
U.P.S.	Union des Professeurs de Spéciales

III - RAPPORT FINANCIER 2002

Toutes les sommes sont en euros

RECETTES	2000	2001	2002
I. Cotisations et abonnements	329 427,67	330 929,14	322 050,54
dont cotisations			130 271,99
dont abonnements			191 778,55
II. Publicité	9 805,52	9 926,64	13 728,06
III. Ventes de brochures	48 774,25	31 377,34	27 546,78
- Ventes par le National			42 327,31
- Quota à disposition des Régionales			-14 780,53
IV. Produits financiers			26 159,18
- Intérêts du livret A (C.N.E.)	2 187,76	2 565,93	2 642,90
- Produits nets (cessions de SICAV)	24 294,25	26 213,04	23 516,28
V. Prestations de service			4 625,72
- Frais d'envoi	3 625,76	2 708,59	2 743,51
- Abonnements belges	115,86	296,81	188,50
- Abonnements jumelés			82,97
- Conventions et redevances diverses			1 610,74
VI. Souscription à "EVAPM"			
VII. Produits exceptionnels	30 513,23	37 513,30	35 468,47
Régionales :			
- Ristournes non versées	1 243,98	1 984,89	1 213,80
- Quota brochures non utilisé			6 496,04
Subvention EMS	19 644,85	29 945,31	10 720,00
Autres produits exceptionnels	9 624,40	5 583,10	17 038,63
VIII. Ristournes versées aux régionales	(-22 602,09)	(-22 138,65)	-21 750,90
	426 142,21	419 392,15	407 827,85

DEPENSES	2000	2001	2002
I. Publications (détails ci-dessous)	111 971,11	87 432,30	116 034,77
- 6 Bulletins	44 141,30	48 151,79	43 911,49
- 6 BGV	19 019,45	20 682,30	24 353,98
- Nouvelles brochures (y compris en coédition)	22 474,31	5 504,10	28 392,19
- Achat publications pour co-diffusion			19 377,11
- Réédition de brochures	26 336,05	13 094,10	0,00
II. Vie de l'Association	235 507,98	244 044,33	257 834,96
1. Frais de fonctionnement (détails ci-dessous)	62 161,93	60 047,27	65 556,68
• Impressions diverses : Visages APMEP, appels de cotisations, bulletins de vote, encarts, étiquettes ...	12 220,54	8 737,58	14 949,67
• Charges administratives : papiers à lettres, enveloppes, ...	10 910,78	12 735,88	8 799,15
• Locaux : charges, chauffage, éclairage, téléphone, assurances, impôts, ...	25 847,00	23 522,48	27 159,75
• Location : machine à affranchir, photocopieuse, salle de réunions	7 199,85	8 251,34	8 301,08
• Maintenance du matériel	5 983,77	6 800,00	6 347,03
2. Traitement des employés, cotisations et charges sociales	72 323,48	74 724,89	86 238,76
<i>dont emploi-jeune : 13156,59</i>			
3. Personnels extérieurs : honoraires	8 078,81	5 262,41	4 399,39
4. Dons, libéralités et cadeaux	686,02	77,60	30,79
5. Remboursement de frais (détails ci-dessous)	92 257,73	113 932,17	101 609,34
Bureau, Comité, Commissions, Séminaire			95 696,80
Séminaire EMS			2304,51
Frais divers des responsables de l'association			3608,03
III. Frais de port et de routage			
<i>(détails ci-dessous)</i>	37 871,79	33 293,15	33 581,14
Routage et port du Bulletin			15 143,64
Port BGV			6 673,96
Appels de cotisations, vote, circulaires...			6 419,72
Port brochures			2 060,00
Collecte courriers			3 283,82
IV. Frais EVAPM	8 083,04	10 746,57	1 852,11
V. Charges exceptionnelles (détails ci-dessous)	33 477,26	24 380,62	21 914,14
1. Subvention et publicité	2 286,74	0,00	1 262,24
2. Reversement abonnements jumelés	4 369,34	2 989,14	2 643,92
3. Dotations aux amortissements	23 566,89	20 164,45	16 341,67
4. Frais divers	3 254,29	1 227,03	1 666,31
VI. Variation du stock	-12 268,94	6 550,89	-9 325,94
	414 642,23	416 447,87	421 891,18

BILAN AU 31/12/2002

ACTIF	Exercice 31.12.2002		Exercice 31.12.2001		Exercice PASSIF	31.12.2002	31.12.2001
	Valeur brute	Amort. prov.	Valeur nette	Valeur nette			
ACTIF IMMOBILISÉ							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Immobilités incorporelles	22 154,22	21 903,17	251,05	627,64	Autres réserves	715 490,87	
	22 154,22	21 903,17	251,05	627,64	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 14 063,33	2 944,29
					SITUATION NETTE	704 371,83	718 435,16
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					TOTAL CAPITAUX PROPRES	704 371,83	718 435,16
Constructions	229 177,15	133 672,84	95 504,31	109 017,82	DETTES		
Autres immobilisations corporelles	114 836,77	44 229,84	70 106,93		DETTES FINANCIÈRES		2 260,80
	114 840,38	89 443,00	25 897,38	36 624,17	Emprunts et dettes auprès des Et. de crédit		2 260,80
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	251 331,37	155 576,01	95 755,36	109 645,47			
ACTIF CIRCULANT							
STOCKS	128 960,00		128 960,00	119 634,07			
Matières ou marchandises	28 960,00	128 960,00	119 634,07				
CRÉANCES	44 906,55		44 906,55	51 586,21			
Créances clients et cptes rattachés	23 344,61	23 344,61	35 901,24		DETTES D'EXPLOITATION	528 659,86	389 071,52
Autres créances d'exploitation	16 762,99	16 762,99	11 309,28		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 646,38	9 929,57
Créances diverses	4 798,95	4 798,95	4 375,62		Dettes fiscales et sociales	19 094,79	14 512,14
					Autres dettes	48 221,40	56 151,97
Valeurs mobilières de placement	474 433,25		474 433,25	479 408,83			
DISPONIBILITÉS	154 811,55		154 811,55	149 782,02			
Banque	154 767,18	154 767,18	149 293,93		PRODUITS CONSTATÉS	124 070,52	121 493,10
CAISSE	44,37	44,37	488,09		D'AVANCE		
Charges constatées d'avance	19 538,21		19 538,21	12 726,14			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	822 649,56		822 649,56	813 137,27			204 347,58
TOTAL DU BILAN	1 073 980,93	155 576,01	918 404,92	922 782,74			922 782,74

COMMENTAIRES

I - LE RAPPORT FINANCIER

Tous les résultats sont donnés **hors taxes**.

Ce rapport financier respecte les règles de comptabilité pour la présentation du bilan. Ainsi toutes les sommes correspondent à l'année comptable 2002.

En plus du rapport financier, vous trouverez le bilan au 31 décembre 2002 afin de vous donner une idée plus précise de la situation financière de l'Association. **Cette année, des postes budgétaires globaux ont été éclatés pour permettre une analyse plus fine.**

Par exemple les remboursements de frais sont ventilés entre : 1) Bureau, Comité, Commissions, Séminaire... 2) Séminaire EMS, 3) Frais divers des responsables de l'Association. Mais, pour permettre de situer l'évolution sur les 3 dernières années, la somme de ces trois dépenses figure en tête.

Cela se reproduit pour :

Dépenses

I. Publications et, à l'intérieur de ce I « Achat publications pour co-diffusion »

II. 1° Vie de l'Association

III. Frais de port et de routage

V. Charges exceptionnelles.

Une absence de valeur dans une case concernant 2001 ou 2000 ne signifie pas un oubli mais une non-ventilation.

Côté Recettes :

I. Cotisations et abonnements

Ce montant correspond aux cotisations et abonnements de l'année 2002 qui est le chiffre d'affaires "comptable". En effet, fin 2002 les cotisations perçues sont celles de l'année 2003 et non celles de l'année 2002. **Les résultats de la campagne d'adhésion lancée à la rentrée 2003 n'y interviennent donc pas.** Cette année nous distinguons « **Cotisations** », qui correspondent à l'adhésion à l'Association, et « **Abonnements** » qui correspondent au choix du BGV et/ou du Bulletin Vert (PLOT n'interviendra que dans le rapport financier 2003).

II. Publicité

Cela correspond aux publicités parues dans les Bulletins Verts de 2002.

III. Ventes de brochures

Cela correspond aux brochures commandées en même temps que le paiement des cotisations et aux brochures vendues par correspondance.

Nous diversifions les brochures proposées en mettant à notre catalogue des brochures en coédition ou co-diffusion.

IV. Produits financiers

Figurent ici les plus values de nos placements.

Selon les disponibilités de la trésorerie, nous achetons ou vendons des SICAV et nous dégageons ainsi des plus-values.

Mouvements en 2002 :

- achat de 16 Sicav pour un montant de 156 418,52 €
- vente de 14 Sicav pour un montant de 184 910,23 €

V. Prestations de service

Certains collègues français s'abonnent par notre intermédiaire à l'Association belge des professeurs de mathématiques de langue française, et vice versa. Chaque année nous faisons le bilan et l'association qui a le plus encaissé reverse sa part à l'autre.

VI. Souscription à "EVAPM"

Pas de test cette année.

VII. Produits exceptionnels

Régionales : les ristournes non versées (1213,80 € cette année), calculées à partir des cotisations 2001, sont remises à la disposition de la trésorerie nationale (voir côté dépenses). Figure aussi le montant des ristournes en brochures non utilisées par les régionales.

La bourse versée par la CEE pour des recherches sur des bases européennes communes d'évaluation (projet dans le cadre de l'European Mathematical Society : EMS) est en net recul par rapport aux années précédentes.

Les autres produits exceptionnels correspondent à des différences de versement sur certaines factures ou cotisations, à des régularisations de factures antérieures à 2002, à des remboursements de frais non exécutés et de la subvention pour l'emploi jeune.

VIII. Ristournes aux Régionales

A partir de cette année, elles sont indiquées en négatif dans les recettes, pour des raisons comptables : des dépenses prévues et non effectuées.

La ristourne aux Régionales comprend un "quota de brochures" et une somme versée après l'envoi, durant l'année 2002, du compte rendu financier et du rapport d'activité de la Régionale ainsi que l'état du stock des brochures.

En 2002, les Régionales de Nantes et de Guadeloupe n'ont pas touché leur ristourne en "liquide" car elles n'ont pas envoyé les documents nécessaires.

Les sommes non versées aux Régionales restent à la disposition du National (voir côté recettes).

La somme indiquée (-21 750,90 €) correspond à ce qui sera susceptible d'être versé aux Régionales en 2003. Cette somme est calculée à partir des adhérents 2002, elle doit donc figurer dans le rapport financier 2002 (voir préambule).

Côté Dépenses :

I. Publications

Six Bulletins, du n° 438 au n° 443, comportant en moyenne 137 pages, tirés à environ 5800 exemplaires, plus la plaquette "Visages de l'APMEP" supplément au n° 435, tirée à 1000 exemplaires

Six BGV, du n°102 au n°107, comportant en moyenne 15 pages, tirés à

environ 6300 exemplaires en moyenne. Le BGV spécial Journées comporte de plus une affiche.

Nouvelles brochures : il y en a eu 8 en 2002 (liste : Voir rapport d'activité) Le tirage est compris entre 800 et 3000 exemplaires, pour un nombre de pages variant entre 48 (PLOT Lille) et 224 (Dé-chiffrer par les maths). Cela constitue un fort investissement pour l'APMEP.

Aucune réédition de brochure en 2002.

Nous avons aussi acheté des brochures pour co-diffusion pour un montant de 19 377,11€. Il ne figure aucune somme sur cette ligne pour les deux années précédentes : le montant des achats de brochures a été inclus dans la ligne précédente.

II. Vie de l'Association

1) Frais de fonctionnement

Pour un meilleur fonctionnement du Bureau, plusieurs lignes téléphoniques (téléphone et/ou télécopie) chez des collègues sont payées directement par l'association.

2) Traitement des employés

Nous employons à Paris deux secrétaires à plein temps et un personnel chargé de l'entretien (5 h par semaine). Nous employons en plus une secrétaire à mi-temps à Besançon en rapport avec les tests EVAPM et le projet EMS (voir côté recettes § VII) et nous avons aussi depuis mai un « emploi-jeune » dont le salaire est peu supérieur à la subvention que nous touchons (Cf. Recettes « Autres produits exceptionnels »).

3) Personnels extérieurs

Il s'agit de la société de comptabilité qui supervise le travail de la secrétaire comptable.

4) Dons et libéralités.

C'est ce que nous versons comme pourboire et cadeaux.

5) Remboursement de frais : ce poste, important (à comparer avec les recettes liées aux seules « cotisations »), est en légère diminution par rapport à 2001.

III. Frais de port et de routage

Pour le Bulletin Vert, le port comprend la manutention et les frais postaux.

Pour le BGV, les frais de port comprennent seulement les frais postaux, tandis que les frais de manutention sont inclus dans les frais d'impression.

IV. Frais EVAPM

Ils correspondent aux frais de stockage et d'affranchissement des brochures EVAPM.

V. Charges exceptionnelles

1) Subvention

Il s'agit de la cotisation à la CFEM (sous-commission française de la CIEM) pour un montant de 762,44 € et d'une subvention de 500 € à l'association Maths-en-Jeans pour son congrès de Bordeaux prévu à l'été 2003.

2) Reversement abonnements jumelés

Cela correspond à ce que nous reversons aux quatre associations pour lesquelles des abonnements jumelés sont proposés (AFEF, APBG, APISP et UDP).

3) Dotations aux amortissements

C'est la dépréciation, constatée au cours de l'exercice, sur l'ensemble des investissements en immobilisations (amortissements sur la construction, le mobilier, l'agencement, le matériel informatique, ...). Elle ne correspond pas à une dépense effective, mais doit permettre à l'Association de renouveler son matériel vieillissant.

4) Frais divers

Cela correspond à des différences de versement sur certaines factures ou cotisations, à des créances irrécouvrables (certains établissements malgré une commande passée en bonne et due forme refusent ensuite de payer la facture) et à des frais bancaires (pour toucher les chèques venant de banques étrangères, la Banque de France, et souvent la banque étrangère, prélèvent une taxe).

V. Variation du stock

Variation du stock = valeur du stock initial (au 1/1/2002) - valeur du stock final (au 31/12/2002)

II - BILAN

Il est fourni par le comptable et indique la « richesse » globale de l'Association.

On y lit que l'exercice 2002 est déficitaire de 14 063,33 € (différence entre les Recettes et les Dépenses vues au Rapport financier)

On y voit que les « immobilisations incorporelles » c'est-à-dire les logiciels, sont largement amortis, et que le montant des valeurs mobilières de placement est voisin du budget annuel de l'association, ce qui paraît sage.

Conformément aux articles 7 et 9 des statuts de l'Association, ce rapport a été présenté au Comité le 15 mars 2003.

Jean Claude SACHET,
Christiane ZEHREN et Françoise MAGNA

III - PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES STATUTS SOUMISE AU VOTE DES ADHÉRENTS

Le Comité national propose de prolonger éventuellement d'une année le mandat d'un président élu pour la première fois à cette fonction lors de sa dernière année au Comité.

Publiée dans le BGV n° 105-juin 2002, page 5, le Comité soumet la proposition ci-dessous au vote des adhérents, conformément à l'article 14 des statuts.

Extrait du compte rendu du Comité National des 23 et 24 mars 2002.

Il est fréquent que le président ne soit élu que pour la dernière année de son mandat au Comité dont il est obligatoirement issu. Ne pouvant donc exercer sa fonction qu'un an, cela peut nuire au fonctionnement de l'association et à son image. Pour éviter cette situation, le bureau propose qu'un président dans cette situation puisse être réélu, une seule fois.

Le Comité est favorable, à l'unanimité, au principe du prolongement, pour une durée d'une seule année, du mandat d'un président qui serait élu pour la première fois lors de sa quatrième année de Comité.

Le bureau est chargé de préparer une modification des statuts, qui sera proposée lors d'un prochain Comité.

Extraits des statuts actuels de l'APMEP :

Article 6

L'Association est administrée par un Bureau et un Comité

Article 7

Le Comité est constitué d'adhérents de l'Association en activité

Il existe deux catégories de sièges :

- des sièges dits sièges « nationaux », dont les titulaires sont élus par l'ensemble des adhérents de l'Association ;
- des sièges dits « régionaux », dont les titulaires sont les représentants de leur Régionale.

Le nombre de sièges de chacune des deux catégories est fixé par le règlement intérieur, sans que le total puisse être inférieur à 40 ou supérieur à 70.

Tout membre du Comité perdant la qualité d'adhérent de l'Association est démissionnaire d'office.

Quel que soit leur mode d'élection, les membres du Comité ont tous les mêmes droits et la même vocation à débattre sans restriction des problèmes, au nom de l'ensemble des adhérents de l'Association tout entière.

Les membres du Comité sont élus pour une durée fixée à 4 ans, les échéances de renouvellement étant fixées par le Comité. Le renouvellement des sièges de chaque catégorie est bisannuel, par parties aussi voisines numériquement que possible, selon un calendrier fixé par le règlement intérieur.

Les membres sortants du Comité ne sont pas immédiatement rééligibles et peuvent être réélus au plus tôt l'année suivante, sous réserve de cas particuliers (remplacement d'un élu en cours de mandat, changement de résidence, ...) prévus par le règlement intérieur.

Les membres du Comité sont élus par l'ensemble des adhérents de l'Association, par correspondance, à bulletin secret. Pour les deux catégories de sièges, les élections sont organisées par le Bureau.

Sont déclarés élus les candidats qui obtiennent le plus de voix, quel que soit le pourcentage des votants.

Article 9

Le Comité élit annuellement à bulletin secret, parmi ses membres, simultanément un Président et l'équipe présentée par lui, constituant le Bureau de l'Association, équipe dont il assume la responsabilité devant le Comité. Le Bureau comporte au moins 5 membres, dont, en plus du Président, un Secrétaire et un Trésorier.

L'élection a lieu à la majorité simple des membres présents ou représentés, le vote par procuration étant admis.

Le Bureau est l'exécutif de l'Association : il la représente dans toutes les démarches à faire et prend toute décision qu'il juge propre à assurer la bonne marche de l'Association.

Lors des réunions du Comité, le Bureau soumet ses projets et rend compte des actions entreprises. Celles-ci ne peuvent être poursuivies et les projets proposés mis en œuvre, qu'avec l'approbation du Comité.

Les modalités de vote du Comité sont précisées par le règlement intérieur.

Un vote de défiance du Comité, à la majorité absolue calculée sur le nombre de sièges effectivement pourvus, entraîne l'élection d'un nouveau Bureau ; le vote par procuration est admis selon des modalités prévues par le règlement intérieur.

Modifications proposées

Article 7 (alinéa 4)

Les membres du Comité sont élus pour une durée fixée à 4 ans, **sauf cas exceptionnel visé à l'article 9**, les échéances de renouvellement étant fixées

par le Comité. Le renouvellement des sièges de chaque catégorie est bisannuel, par parties aussi voisines numériquement que possible, selon un calendrier fixé par le règlement intérieur.

Article 9

Le Comité élit annuellement à bulletin secret, parmi ses membres, simultanément un Président et l'équipe présentée par lui, constituant le Bureau de l'Association, équipe dont il assume la responsabilité devant le Comité. Le Bureau comporte au moins 5 membres, dont, en plus du Président, un Secrétaire et un Trésorier.

L'élection a lieu à la majorité simple des membres présents ou représentés, le vote par procuration étant admis.

Un président élu pour la première fois lors de sa quatrième année de Comité peut présenter sa candidature à cette fonction pour une année supplémentaire, ce qui en cas d'élection, prolonge d'autant son mandat au Comité et, le cas échéant, n'en libère pas moins le siège régional qu'il occupait.

Les alinéas 3, 4, et 5 ne sont pas modifiés.

QUESTION SOUMISE AU VOTE DES ADHERENTS

Approuvez-vous la modification des statuts proposée par le Comité national permettant à un président, élu pour la première fois lors de sa quatrième année de Comité, de pouvoir présenter sa candidature à cette fonction pour une année supplémentaire ?

IV - RENOUELEMENT PARTIEL DU COMITE NATIONAL

Conformément aux statuts votés en octobre 2000 (voir BGV n° 90 de février 2000 page 3), le quart du Comité National est à renouveler en 2001, soit la moitié des sièges nationaux.

Cette année, il y a 10 candidats pour 14 sièges à pourvoir.

Conformément à l'article 13 des statuts de l'Association, le Bureau a décidé de soutenir trois candidats. De même, il a procédé au tirage au sort pour l'ordre de présentation des candidats.

Les élections se déroulent par correspondance, conformément à l'article 11 du règlement intérieur.

DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE

Jean-Pierre RICHETON

(Lycée Mas de Tesse, Montpellier)

Candidature soutenue par la Régionale de Montpellier

À la fin de mon mandat de président de l'APMEP, en juin 1998, j'avais décidé de ne plus me présenter au Comité national pour laisser la place à de nouvelles énergies avec notamment l'espoir de voir des jeunes collègues se présenter. Malgré cette perte de "légitimité" en tant que "non élu", j'ai cependant continué à œuvrer au sein de l'association à des postes de responsabilité, représentant l'APMEP dans diverses commissions institutionnelles (commission "baccalauréat de mathématiques", CREM), en tant que responsable de la commission lycée, au sein des groupes "Prospective Bac", "Problématiques lycée" et EVAPM... tout en participant à la promotion de l'option Sciences en Seconde....

Si je décide aujourd'hui de me présenter à nouveau, c'est en grande partie du fait du manque de candidatures et donc avec l'assurance de ne pas faire obstacle à ces nouvelles énergies que j'appelle de tous mes vœux... mais aussi pour apporter un soutien encore plus efficace aux différents dossiers auxquels j'ai énormément collaboré et que je n'ai cessé de défendre en tentant de faire avancer les choses, avec le soutien du Bureau et du Comité et malgré l'immobilisme de l'institution... en ce qui concerne notamment l'option Sciences, le renouvellement de l'épreuve du bac, et surtout le respect du temps incompréhensible d'enseigner et d'apprendre pour nos élèves...

J'espère aussi, si je suis élu, renforcer ma nouvelle régionale en participant ainsi à son rayonnement...

Et puis, assister à des Comités, comme c'est mon cas de temps en temps en tant que responsable de la commission lycée, sans pouvoir voter, finit par être tout de même très frustrant !

Marc ROUX

(Lycée de la Camargue, Nîmes)

Candidature soutenue par la Régionale de Montpellier

J'ai déjà été membre du Comité de 1998 à 2002 ; j'ai été responsable du groupe de travail interdisciplinaire maths/français de 1999 à 2002; je suis actuellement membre de la commission "lycée".

Etant en CPA, j'ai du temps libre que je souhaite consacrer à participer à l'action de l'APMEP en faveur de :

- la reconnaissance du rôle particulier et indispensable des mathématiques dans l'enseignement, sous leur triple aspect : culturel, apprentissage de la pensée logique et cohérente, outil pour les autres disciplines; d'où la nécessité de leur accorder un horaire décent : un minimum de 4 heures hebdomadaires en collège, 6 heures en 1^{er} S et Tale S, retour d'une spécialité maths en Terminale L.

- la création d'une option scientifique en 2^{de}, qui permettra aux jeunes de s'engager dans des études scientifiques en connaissance de cause, et contribuera à combler le déficit actuel d'étudiants en sciences

- l'introduction, dans les sujets d'examen et dans la pratique journalière en classe, d'exercices "ouverts", synthétiques, valorisant l'initiative, la recherche d'une stratégie et non l'application systématique de mécanismes.

D'autre part l'APMEP doit continuer à être un lieu d'intenses échanges pédagogiques, à travers les publications, les listes de diffusion, les conférences et rencontres régionales, les Journées Nationales,...etc.

Michèle SIDOBRE

(Lycée Hôtelier, Toulouse)

Candidature soutenue par la régionale de Toulouse

J'enseigne les mathématiques : en collège pendant environ une quinzaine d'années, et en lycée hôtelier depuis un peu plus d'un an.

Depuis plusieurs années, je suis engagée dans les activités de recherche et d'animation d'un groupe TICE de l'IREM de Toulouse, mais aussi dans les tra-

vaux de la commission collège de ma Régionale. Parallèlement, j'ai suivi avec attention les réflexions et les propositions de la commission collège nationale. Un séjour d'un an dans un établissement d'enseignement québécois, m'a permis d'observer d'autres méthodes, pratiques, organisation du travail, et fonctionnements.

Depuis mon retour en France, j'enseigne au Lycée Hôtelier de Toulouse. C'est un cadre différent mais ô combien intéressant.

Forte de ces diverses expériences, je souhaiterais m'investir encore davantage et apporter au Comité un regard peut-être différent sur l'enseignement des mathématiques.

C'est pourquoi, je pose ma candidature au Comité National de l'APMEP.

Annie ANSQUER

(Lycée Jules Lesven, Brest)

Candidature soutenue par la régionale de Bretagne Occidentale

J'enseigne dans un lycée brestois ouvert aux séries ES, STT, SMS ; lycée qui assure également des formations post-bac, en particulier en classe préparatoire HEC (réservée aux titulaires du bac STT) où le taux de réussite est élevé. Auparavant j'ai longtemps enseigné en collège, où les programmes permettent de faire un travail intéressant. Je partage mon service avec l'IUFM, avec des activités de formation initiale et continue en second degré ; ces activités, en retour, contribuent à compléter ma propre formation, et les échanges avec les collègues sont toujours riches d'expériences partagées. Adhérente A.P.M.E.P. de longue date, et membre du bureau de la Régionale, je souhaite m'engager davantage en participant au Comité national.

Eric BARBAZO

(Lycée technique Les Iris, LORMONT)

Candidature soutenue par la régionale d'Aquitaine

Candidature soutenue par le Bureau

J'enseigne depuis 1993 et suis adhérent à l'APMEP depuis 1997.

Elu président de la Régionale d'Aquitaine depuis le 17 mars 2001, je souhaite maintenant participer aux travaux du Comité national, en apportant mon expérience d'enseignement en lycée technique (sections STI et S SI, bac et BTS), secteur trop souvent délaissé par l'administration de l'Education Nationale, tant sur le plan des réformes que sur celui des programmes.

Laurent BREITBACH

(LP Grieu (ZEP), Rouen)

Candidature soutenue par la régionale de Haute-Normandie

Candidature soutenue par le Bureau

Etant convaincu que les mathématiques contribuent de façon importante à structurer la pensée, je suis persuadé qu'elles nous aident à déchiffrer le monde qui nous entoure et qu'elles sont un maillon indispensable pour prendre part objectivement aux débats de notre société.

Voyant que des réformes importantes touchant à l'architecture et aux modalités d'enseignement en LP se préparent, je ne peux pas les regarder se mettre en place en me croisant les bras.

Sachant que l'APMEP s'attache à défendre et promouvoir un enseignement des mathématiques **pour tous et de qualité**, qu'elle constitue une force de réflexions et de propositions, qu'elle a entamé et poursuit un débat sur la formation citoyenne et scientifique, je pense qu'en tant qu'enseignant de lycée professionnel, donc bivalent, je peux apporter un point de vue propre à notre niveau d'enseignement.

C'est pour cette raison que je pose ma candidature au Comité 2003 ainsi que pour prendre part activement à la vie de l'association, à ses propositions et à ses réflexions.

Richard CABASSUT

(Lycée des Pontonniers, Strasbourg)

Candidature soutenue par la régionale de Strasbourg

Candidature soutenue par le Bureau

Après plus de 20 ans dans l'enseignement secondaire et à l'APMEP, je devrais rejoindre à la prochaine rentrée scolaire l'IUFM d'Alsace pour me consacrer à la formation des enseignants.

Je souhaite profiter de ces nouvelles fonctions pour militer au sein de l'APMEP pour :

- améliorer la formation initiale et continue des enseignants de mathématiques,
- développer les échanges dans la formation initiale et continue avec des enseignants d'autres pays,
- mieux prendre en compte dans la formation initiale et continue certains problèmes (hétérogénéité, violence, élèves en difficultés, ...),

- encourager l'adhésion à l'APMEP et à ses publications comme élément de formation continue,
- soutenir la recherche en didactique des mathématiques.

Monique COLLET-BILLON

(Collège Jean Perrin, Lyon)

Candidature soutenue par la régionale de Lyon

Enseignante au collège Jean Perrin, adhérente à l'APMEP depuis longtemps, participant régulièrement aux activités de la Régionale de Lyon, je connais bien les difficultés rencontrées dans l'enseignement de notre discipline tant au collège, qu'au lycée.

D'autre part, depuis septembre, j'assure 6 heures de cours à l'IUFM de Lyon pour les Professeurs des Ecoles .

C'est pour prolonger ma participation à la vie de l'association, que je me porte candidate au Comité national.

Danièle EYNARD

(Lycée Virlogeux, Riom)

Candidature soutenue par la régionale de Clermont-Ferrand

Professeur (capétienne externe puis agrégée interne) depuis 1989 après une formation d'ingénieur et quelques années de travail en recherche puis en analyse de documents scientifiques pour le compte de CNET et d'EDF, j'ai eu l'occasion de m'intéresser tant à la formation continue (GRETA) qu'à l'enseignement au collège (de 1994 à 1998) et au lycée (depuis 1999).

Au travers de ces différentes expériences, j'ai acquis la conviction de la nécessité d'une acquisition des savoirs fondamentaux en mathématiques pour tous, qui ne sera possible qu'avec le maintien de quatre heures minimum au collège pour tous les niveaux.

Depuis 1996, j'ai toujours été adhérente à l'APMEP, travaillant en parallèle pour l'IREM de Clermont-Ferrand (en tant que formatrice, et membre de différents groupes d'étude) considérant que ces deux appartenances témoignaient de mon attachement aux mathématiques en général, et à leur enseignement en particulier.

J'ai participé quand cela m'était possible aux rencontres nationales (Nice, Rennes) ainsi qu'à différentes réunions (PNF Grenoble et Clermont-Ferrand,

Grenoble 2000) susceptibles d'enrichir mes connaissances mathématiques d'une part, et ma vision de leur enseignement d'autre part.

Membre du bureau de la Régionale de Clermont-Ferrand, je m'investis dès à présent dans la préparation des Journées Nationales de 2006, en espérant qu'elles soient aussi réussies que celles de Rennes. Par ailleurs j'essaie, avec la Présidente et tous les membres de la Régionale, de redonner vitalité et dynamisme à un groupe qui a été, faute de forces vives, un peu discret ces dernières années.

En conclusion, je souhaite par ma candidature affirmer mon attachement aux mathématiques et à leur enseignement en représentant la région où j'habite depuis 21 ans.

LÉON GRANT

(Collège Alphonse Daudet, LEERS)

Je viens faire acte de candidature au Comité national.

Adhérent depuis peu, j'appartiens à la Région de Lille et je m'intéresse, par contre, depuis fort longtemps aux bouleversements des programmes de mathématiques et à leurs conséquences en collège.

Je suis prêt à m'investir dans l'amélioration de ces programmes et à mettre en évidence une adéquation aussi parfaite que possible entre le programme et les capacités des élèves (exemple actuel : 4 heures pour tous les collégiens me paraît un minimum indispensable avec le programme en vigueur !).